

Joigny, le 17 octobre 2018

Inspection de l'éducation
nationale
Joigny Centre Yonne

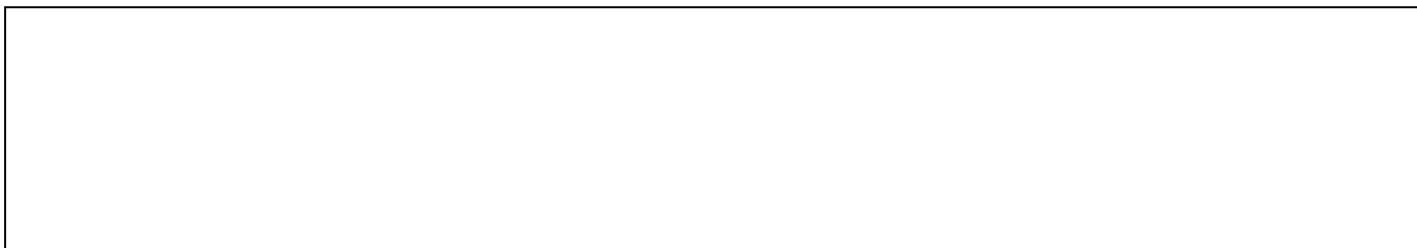
Téléphone
03 86 62 00 71
Courriel
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

NOTE DE SERVICE N° 1

Année scolaire 2018/2019

Emargement des enseignants de l'école,
Des titulaires remplaçants
Et des personnels spécialisés des RASED



SOMMAIRE

Animations pédagogiques

L'inspecteur de l'éducation nationale
Nicolas Briolland

Animations pédagogiques 2018/2019

La présente note de service a pour objectif de présenter les animations pédagogiques entrant dans le cadre des dix-huit heures obligatoires de formation continue en dehors du temps scolaire.

Comme annoncé lors de la réunion de rentrée des directeurs, les animations en cycles 2 et 3 reposent exclusivement sur du français et des mathématiques. Elles se décomposent sur des temps «en présentiel» et «à distance», soit en réseaux, ou soit individuellement dans vos écoles.

Vous trouverez l'ensemble des réseaux constitués pour cette année scolaire (*annexe 2*). Seuls les enseignants de cycle 1 et de cycle 3 sont concernés. L'organisation sera proposée comme l'année dernière par le référent du réseau.

Vous prendrez connaissance de l'**organisation des formations** par cycle dans les tableaux synthétiques présentant l'ensemble des formations proposées (*annexe 1*).

Vous noterez que pour les formations dispensées le mercredi, certaines sont réservées le matin pour les enseignants travaillant sur quatre jours et d'autres l'après-midi pour les enseignants travaillant sur quatre jours et demi.

Pour les enseignants de cycle 1, en ce qui concerne les formations où vous avez le choix, vous ferez votre inscription en ligne pour le 16 novembre au plus tard en utilisant le lien suivant :

<https://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/949937?lang=fr>

Les conseillères pédagogiques et monsieur Pradeau demeurent à votre disposition pour tout complément d'information.

PS : Pour la formation Magistère cycle 1 qui est proposée cette année, comme l'an dernier, une fois les inscriptions closes, la circonscription se chargera des modalités d'inscription.

Ci-joint le lien où vous retrouverez l'ensemble des documents sur le site de la circonscription à consulter régulièrement : <http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/>